

6. PLAN DE ZONAGE

3. Patrimoine

Échelle 1 : 15 000<sup>ème</sup>

Projet de PLUi arrêté en Conseil de Territoire en date du 26 juin 2024



**Légende**

-  Limite de commune
-  Limite de parcelle
-  Bâti
-  Ensemble bâti, urbain et paysager remarquable
-  Vue à protéger
-  Élément ponctuel à protéger
- Niveaux de protection des éléments de patrimoine bâti**
-  Niveau de protection de type 1
-  Niveau de protection de type 2
-  Niveau de protection de type 3

